

**s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Peuple  
le 9 JUILLET 2009**

**PRESENTS : JOURDAN C., BECOUSE G., BRUN J. B., COURTADON J., DELAIZE G., DRAVERS D., FINCK M., GUY C., LAPLACE R., MANILLERE B., MARIDET A., POTIGNAT J., ROUMIER S.**

**ELECTION DES ADJOINTS, DESIGNATION DES DELEGUES ET DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES :**

Suite au décès de Monsieur Jean-Claude GEORGES, premier adjoint, et sur proposition de Madame le Maire, Monsieur J COURTADON devient premier adjoint, Madame M FINCK devient deuxième adjoint, Monsieur B MANILLERE devient troisième adjoint. Il a été procédé à une élection pour le poste de quatrième adjoint. Monsieur R LAPLACE, seul candidat, a obtenu 12 voix et est donc élu quatrième adjoint.

En ce qui concerne les délégations dont Monsieur JC GEORGES avait la charge, elles seront réparties comme suit :

- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des communes de la Plaine de Riom : délégués titulaires : C JOURDAN, J. POTIGNAT, délégué suppléant : M FINCK.
- Syndicat Intercommunal d'Electricité de Riom-Nord/Mons-Randan : délégué titulaire : R LAPLACE, délégué suppléant : A MARIDET.
- Groupement intercommunal de défense contre les fléaux atmosphériques : délégués titulaires : G BECOUSE, G DELAIZE.
- Etablissement Public Foncier SMAF : délégué titulaire : R LAPLACE, délégué suppléant : C JOURDAN

En ce qui concerne la commission environnement, dont Monsieur JC GEORGES avait également la charge, il a été décidé d'en confier la responsabilité conjointe à G DELAIZE et J POTIGNAT qui seront donc délégués à l'environnement.

Des modifications ont été apportées à la définition des commissions :

- **Commission environnement** : agriculture, ordures ménagères, sécurité, contournement sud-ouest de Vichy, embellissement, gestion des employés à la voirie.
- **Commission des travaux** : station d'épuration, PAB, voirie, entretien du réseau d'assainissement

Les deux nouveaux délégués seront membres de la commission Finances et appel d'offres.

**INDEMNITES DES ELUS :**

Le montant total des indemnités reste inchangé : 37% de l'indice 1015 pour Madame Le Maire, 9,5% de l'indice 1015 pour les quatre adjoints et 4.75% de l'indice 1015 pour les deux conseillers municipaux délégués.

**CANTINE**

Sur proposition de la Commission Education, la cantine devient communale. Une régie de recettes sera créée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, MC CORRE est nommée régisseur et R BRUN régisseur adjoint. Pour permettre à Madame CORRE d'assurer la gestion de la cantine et de participer aux « gros » travaux de nettoyage, son temps de travail hebdomadaire qui était de 29 heures annualisées passe à 32 heures. Le fonctionnement de la cantine sera identique pour les familles (paiement annualisé) avec la même volonté d'offrir des repas de qualité. Le prix des repas est fixé à 2€70. Le règlement est adopté à l'unanimité.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

E SOALHAT, ATSEM, actuellement en congé longue maladie, subira une nouvelle opération en début d'année scolaire. S BALICHARD qui a effectué un stage en classe de maternelle de mars à juin, sera engagée comme contractuelle pour la remplacer. La deuxième classe de maternelle étant chargée, il est décidé de créer un poste d'ATSEM de 19 heures annualisées. Un appel à candidature sera lancé dans les prochains jours. La personne engagée assurera 3 heures chaque matin dans la classe de maternelle grande section/ cours préparatoire, la surveillance de la garderie de 7H30 à 9H ainsi que celle des enfants dans la cour ou lors des repas.

## **TOUR DES COMMISSIONS**

- **Urbanisme et Habitat :**

*Eclairage public :*

Une nouvelle visite a été effectuée par R LAPLACE avec un représentant de FORCLUM AUVERGNE pour évaluer le programme d'éclairage prévu par la municipalité qui doit être transcrit sur la version numérisée du cadastre. La transmission de ces données a pris du retard suite à des difficultés de transmission d'informations entre services pour des raisons techniques.

- **Service à la population :**

Deux bureaux d'étude, sur les quatre contactés pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement du terrain multisports, ont envoyé leur offre. Le Conseil retient la proposition du cabinet O TRUTTMANN.

- **Education :**

Madame FINCK présente le bilan de la première année de garderie qui est proche de l'équilibre. Le nombre total de prestations (nombre d'enfants à chaque période multiplié par le nombre de jours d'école) s'élève à 1183 pour le matin et 1263 pour l'après-midi. Le total des dépenses (salaires, goûters, mais charges de chauffage et d'électricité non comprises) se monte à 6702€ et les recettes à 6294€ (participation des familles et participation de la Caisse d'Allocations Familiales). Un déficit de 408€ environ est donc enregistré, ce qui est un résultat très encourageant pour une première année. Le Conseil se félicite de ce bon résultat et espère que la garderie accueillera encore plus d'enfants l'année prochaine.

- **Travaux :**

Monsieur COURTADON présente le dossier préparé pour le lancement des appels d'offre pour les travaux de l'impasse des Graviers. Le dossier est validé par le Conseil. Les travaux de réfection des conduites d'eau auront lieu avant la fin du mois d'août.

Les travaux d'étanchéité prévus sur le toit de l'école seront réalisés pendant les vacances scolaires.

- **Environnement:**

L'entretien des bordures des routes départementales en agglomération étant désormais à la charge des communes, il est décidé d'appliquer la même règle que sur des chemins vicinaux dans le cas de buses à poser, c'est-à-dire que le particulier se charge de l'achat des buses et la commune de la pose. Deux particuliers ayant déposé une demande et la commune n'étant pas équipée de l'engin adéquat, deux entreprises seront consultées pour l'établissement de devis. Les travaux interviendront vers la fin de l'été.

Une demande a été adressée à la Mairie pour l'installation d'un bungalow de type Algeco sur un terrain privé pour la réception des clients de cette jeune entreprise. Le Conseil se déclare en faveur de cette installation, cependant le PLU sera à nouveau vérifié pour s'assurer de la conformité au règlement.

Une lettre a également été adressée en Mairie concernant des nuisances olfactives dues à des feux réguliers et nauséabonds. Le conseiller du quartier prendra contact avec les auteurs des feux.